

Règlement
Courir POUR ELLES 2023
Dimanche 14 Mai 2023

Sommaire

Article 1 – Organisation.....	2
Article 2 – Présentation et déroulement des épreuves	2
Parcours de la vague rose, le dimanche 14 mai 2023 à Parilly	3
Le format audioguidé.....	3
Le format connecté.....	4
Article 3 – Inscriptions.....	4
Article 4 – Les tarifs d’inscription.....	5
Article 5 – Les justificatifs.....	6
Le 10 km Chrono	6
La réduction élèves / étudiants.....	7
Article 6 – Le retrait des dossards et tee-shirts.....	7
Article 7 – Le chronométrage.....	7
Article 8 – Les parcours	8
Article 9 – L’assistance médicale.....	8
Article 10 – Ravitaillements	9
Article 11 – Comportement des participantes	9
Article 12 – Données d’activité	9
Article 13 – Assurances	10
Article 14 – Droit à l’image.....	10
Article 15 – Loi Informatique et Libertés	10
Article 16 – CAS DE Force majeure.....	10
Article 17 – responsabilité des organisateurs	11
Article 18 – Acceptation du règlement	11

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Courir POUR ELLES est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général engagée dans la lutte contre les cancers féminins.

Elle a **deux missions** :

- **PREVENIR** les cancers par la promotion de l'Activité Physique,
- **SOUTENIR** les femmes en soin par le financement d'Activité Physique Adaptée (APA).

Son siège est situé 64 rue du Dauphiné – 69003 LYON.

Courir POUR ELLES organise en 2023 la **14^{ème} édition** de son événement éponyme, sportif, caritatif et solidaire, qui aura lieu le **Dimanche 14 Mai 2023** au Parc de Parilly, à Venissieux.

Chaque année, 74% des sommes collectées par l'association sont dédiés à ses deux missions citées ci-dessus. Notre leitmotiv : **« Toute l'année, je bouge pour ma santé ! »**

Courir POUR ELLES a obtenu en mai 2019 le label du CNOF « Développement durable, le sport s'engage ». Le présent règlement est **annexé d'une charte** rassemblant un certain nombre de bonnes pratiques à adopter dans une démarche de Développement Durable.

ARTICLE 2 – PRESENTATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES

Courir POUR ELLES 2023 est **un événement hybride** qui propose 3 formats de participation :

- Son format traditionnel **la grande vague rose au Parc de Parilly, le dimanche 14 mai 2023, réservé uniquement aux femmes**, avec 3 parcours :
 - une course **10 km CHRONO**
 - une course **5 km Allure Libre**
 - une **marche 5 km**
- Un **format audioguidé, mixte et ouvert à tous, au Parc de Parilly, du 1^{er} au 13 mai 2023 : 4 propositions de parcours audioguidés**. Le parcours choisi peut être réalisé **le jour et l'heure de son choix** :
 - 5 km marche ou course
 - 10 km marche ou course
- Un **format connecté, mixte et ouvert à tous, partout en France ou à l'étranger, du 1^{er} au 14 mai 2023 : 4 propositions de parcours connectés, sur l'itinéraire de votre choix**. Le parcours choisi peut être réalisé **le jour et l'heure de son choix** :
 - 5 km marche ou course
 - 10 km marche ou course

Evoluant dans un parc métropolitain, et cohabitant avec les personnes exploitant à l'année installations, les parcours et distances sont donnés à titre indicatifs, sous réserve de modifications.

Parcours de la vague rose, le dimanche 14 mai 2023 à Parilly

Les 3 parcours du format traditionnel seront accessibles le **dimanche 14 mai 2023 au Parc de Parilly**, 36 boulevard Emile Bollaert, 69500 Bron.

Ce format est réservé aux femmes et propose aux participantes 3 épreuves sportives :

- Une **course pédestre chronométrée de 10 km**
 - Epreuve organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme et respectant la Règlementation des Courses Running 2023
 - Epreuve ouverte aux femmes licenciées ou non-licenciées
 - catégories Cadettes, Juniors, Espoirs, Séniors et Masters
 - soit toutes les femmes nées en 2007 ou avant
- Une **course pédestre non chronométrée de 5 km**
 - ouverte à toutes les féminines, licenciées ou non licenciées
- Une **marche de 5 km**
 - ouverte à toutes les féminines

Les participantes pourront faire leur marche ou course dans le cadre d'un parcours guidé grâce à la signalisation dans le parc et la présence de signaleurs. Les départs se feront par vagues, sur plusieurs temps en fonction du format de course choisi et du nombre d'inscrites pour chacun d'eux.

Le recours à un véhicule ou accessoire de type trottinette ou vélo, permettant de fausser la performance et présentant un danger, est prohibé.

Tous les participants devront porter le tee-shirt rose et le dossard fourni dans le pack inscrit.

Le format audioguidé

Ce format est **mixte et ouvert à tous, sans restriction d'âge ou de condition physique**. Il permet de réaliser au choix, **en marchant ou en courant**, l'un des deux parcours définis à cet effet par l'association Courir POUR ELLES **au cœur du Parc de Parilly**, 36 boulevard Emile Bollaert, 69500 Bron (pour connaître le règlement intérieur du parc et ses horaires, rendez-vous sur

<https://www.grandlyon.com/parcs/parc-de-parilly.html>) :

- **Un parcours d'une distance de 5 km.**
- **Un parcours d'une distance de 10 km.**

Cette **Marche ou Course Audioguidée** peut se faire **individuellement ou en petit groupe** défini par chaque participant conformément aux recommandations sanitaires en vigueur au moment de la réalisation du parcours audioguidé. **Le participant effectue son parcours le jour et l'heure de son choix**, au cours de la période précisée dans le présent règlement.

L'audioguidage se fera via les écouteurs du mobile de chaque participant, à partir de **l'application Courir POUR ELLES** à installer sur son smartphone. L'itinéraire suivi doit être celui indiqué par l'audioguidage correspondant au parcours choisi par le participant lors de son inscription.

Le chronométrage et la mesure de la distance parcourue seront issus des données d'activités captées par les outils numériques des participants par le biais de l'application *Courir POUR ELLES*.

Les participants devront être inscrits avant la réalisation de leur parcours audioguidé.

La période de prise en compte des activités ira **du lundi 1^{er} mai 2023 à 0h00 au samedi 13 mai 2023 à 23h59**.

Le format connecté

Ce format est lui aussi **mixte et ouvert à tous, sans restriction d'âge ou de condition physique**. Il permet de réaliser au choix, **en marchant ou en courant, un parcours libre sur une distance de 5 km ou 10 km et dans le lieu de son choix, partout en France et même à l'étranger.**

Cette **Marche ou Course Connectée** peut se faire **individuellement ou en petit groupe** défini par chaque participant conformément aux recommandations sanitaires en vigueur au moment de la réalisation du parcours connecté, et à la réglementation du secteur dans lequel vous réaliserez votre parcours.

Chaque participant pourra **écouter durant son parcours, via les écouteurs de son mobile, un scénario préparé par l'association** (textes et musiques) **et diffusé grâce à l'application *Courir POUR ELLES*** à installer sur son smartphone. **L'itinéraire suivi est libre et il appartient au participant de définir et suivre son parcours.**

Le chronométrage et la mesure de la distance parcourue seront issus des données d'activités captées par les outils numériques des participants par le biais de l'application *Courir POUR ELLES*.

Les participants devront être inscrits avant la réalisation de leur parcours connecté.

La période de prise en compte des activités ira **du lundi 1^{er} mai 2023 à 0h00 au samedi 13 mai 2023 à 23h59.**

Sur les 3 formats, tout participant ne pratiquant pas d'activité sportive de façon régulière est encouragé à aller consulter un médecin avant sa participation. Tout participant ayant contracté le Covid-19 dans les 15 jours précédant sa marche ou sa course ou présentant des symptômes est invité à ne pas participer.

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions ouvrent sur tous les formats le dimanche 1er janvier 2023 à 0h01.

Elles fermeront

- **le samedi 13 mai 2023, à 12h** pour le format traditionnel *La Vague Rose*
- **le samedi 13 mai 2023, à 22h** pour les formats audioguidés et connectés.

Les inscriptions se réalisent exclusivement en ligne. En s'inscrivant, les participants reconnaissent qu'ils/elles disposent des aptitudes physiques nécessaires à la réalisation du ou des parcours choisis. Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété et justificatifs valides le cas échéant). **L'ensemble des justificatifs éventuellement demandés seront à télécharger sur la plateforme d'inscription en ligne.**

Pour pouvoir disposer d'un dossard imprimé avec son prénom (ou le surnom choisi à l'inscription), il est impératif de s'inscrire **avant le 15 avril 2023**. Après cette date, les dossards remis seront vierges. Dans le cas d'inscriptions nécessitant la fourniture de pièces justificatives, cette date est avancée au **31 mars 2023**.

Si acceptation de la remise d'un dossard vierge, la date de dépôt des pièces justificatives est repoussée au **30 avril 2023 pour les formats audioguidés et connectés**, au **14 mai 2023 pour les parcours de La Vague Rose du 14 mai 2023**.

Conformément à la loi, les inscriptions se faisant exclusivement en ligne, tout(e) inscrit(e) dispose d'un délai de 14 jours pour demander l'annulation de son inscription, ainsi que le remboursement du montant versé.

ARTICLE 4 – LES TARIFS D'INSCRIPTION

Courir POUR ELLES format traditionnel, Parilly le 14 mai 2023	
10 km CHRONO	29€
5 km Allure libre	24€
5 km Marche	24€
Dossard suspendu	29€
Courir POUR ELLES format audioguidé, Parilly, du 1^{er} au 13 mai 2023	
10 km Course Audioguidé	22€
5 km Course Audioguidé	22€
10 km Marche Audioguidé	22€
5 km Marche Audioguidé	22€
Courir POUR ELLES format connecté, partout en France, du 1^{er} au 13 mai 2023	
10 km Course Connecté	22€
5 km Course Connecté	22€
10 km Marche Connecté	22€
5 km Marche Connecté	22€

Les enfants de moins de 5 ans bénéficient de la gratuité sur l'ensemble des épreuves qui leur sont accessibles (parcours connectés, audioguidés et 5 km Marche du 14 mai 2023).

Les élèves et étudiants ayant fourni un certificat de scolarité et une pièce d'identité à leur nom et validés bénéficient d'une **réduction de 50% sur le prix de leur inscription**.

ARTICLE 5 – LES JUSTIFICATIFS

Le 10 km Chrono

L'épreuve du 10 km Chrono Courir POUR ELLES du 14 mai 2023 **est ouverte aux femmes selon les critères et obligations suivants :**

- Les **participantes de moins de 18 ans** courent sous la responsabilité de leur représentant légal, qui accepte par avance l'utilisation de leur image telle que prévue dans le présent règlement. Il n'est pas nécessaire de fournir une autorisation parentale mais dans l'inscription, un **responsable légal** doit être mentionné.
- Les participantes à la course de **10 km Course Chrono** doivent être nées en **2007 ou avant, soit au plus tard le 31/12/2007**.
- Sur le **10 km Course Chrono**, les participantes **doivent impérativement** télécharger :
 - **Pour les non-licenciées**, une copie d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport (ou athlétisme ou course à pied) en compétition**
 - Pour être valide, il doit :
 - être lisible,
 - dater de moins d'un an le 14 mai 2023, soit au plus tôt du 15 mai 2022
 - permettre d'identifier le médecin l'ayant établi et donc contenir, lisibles, sa signature et son cachet ou son entête avec numéro d'identification,
 - certifier l'absence de contre-indication médicale à la pratique de l'athlétisme (ou de la course à pied ou du sport) EN COMPETITION.
 - Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la non contre-indication à la pratique du sport en Compétition
- **Pour les licenciées**, une copie de la **licence** en cours de validité à la date de la course. Ci-dessous la liste des licences acceptées :
 - **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' Running, délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la course.

Ces documents seront conservés par l'organisation pendant un an.

ATTENTION :

- **toute pièce justificative non fournie avant le 08/04/2023 entraînera la remise d'un dossard vierge.**
- **toute pièce justificative non fournie avant le 05/05/2023 entraînera l'enregistrement automatique de la participante inscrite sur la course 5 km Allure libre, sans qu'elle puisse prétendre à quelque remboursement que ce soit.**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Aucun remboursement ne sera fait pour quelque motif que ce soit passé le délai légal de rétractation.

La réduction élèves / étudiants

Les élèves et étudiants ayant fourni un certificat de scolarité et une pièce d'identité à leur nom et validés bénéficient d'une **réduction de 50% sur le prix de leur inscription**.

Pour bénéficier des 50% de réduction sur le prix de l'inscription dans ce cadre, il faut fournir :

- **une pièce d'identité valide**
- **un certificat de scolarité pour l'année 2022/2023**

au nom de l'inscrit prétendant à la réduction.

ATTENTION :

- **toute pièce justificative non fournie avant le 08/04/2023 entraînera la remise d'un dossard vierge.**
- **toute pièce justificative non fournie avant le 30/04/2023 pour les parcours audioguidés et connectés, avant le 05/05/2023 pour les parcours du 14 mai entraînera l'impossibilité d'accéder au dossard et de participer à l'événement, sans possibilité de demander un remboursement, sauf à compléter le règlement initial remis pour atteindre le tarif normal.**

ARTICLE 6 – LE RETRAIT DES DOSSARDS ET TEE-SHIRTS

Dans le cadre d'une inscription en groupe, les dossards et tee-shirts sont remis aux participant(e)s groupés via le responsable de groupe. Isabelle CICÉ (isabelle@courirpourelles.com), en lien avec les responsables de groupes, est en charge de l'organisation de ces remises groupées.

Dans le cas du format connecté, tee-shirt et dossard sont envoyés **après règlement des frais d'envoi** sur la e-boutique Courir POUR ELLES.

Pour tous les formats, plusieurs temps de retrait des dossards et tee-shirts seront organisés à compter de la mi-avril : les horaires et lieux des différentes sessions de distribution de dossards seront communiqués au inscrits via le site Internet de l'événement dans les semaines précédentes.

ARTICLE 7 – LE CHRONOMETRAGE

Le **chronométrage du 10 km sera effectué** grâce à un système de puces électroniques, initialisées sur la ligne de départ et détectées sur la ligne d'arrivée.

Les résultats du 10 km seront publiés sur [le site internet de Courir POUR ELLES](#). Les participantes inscrites sur le 10 km s'arrêtant au 5 km ne seront pas classées.

Lors de la remise des prix, seules les 3 premières concurrentes au scratch de l'épreuve 10km chrono seront récompensées.

Aucune remise des prix ne sera organisée sur les formats audioguidé et connecté.

ARTICLE 8 – LES PARCOURS

En application de l'article 20 du règlement de la C.N.C.H.S., tout accompagnateur à bicyclette ou en roller est interdit. **Seuls les signaleurs à vélos de l'organisation sont autorisés.**

Les poussettes, fauteuils roulants et les chiens guides sont autorisés et partiront en léger décalage pour des raisons de sécurité. Nous signalons toutefois que les parcours ne sont pas adaptés aux fauteuils et poussettes, bien que globalement bétonnés sauf quelques petites portions de terre qui restent accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous conseillons donc aux inscrits concernés et participant le 14 mai 2023 de contacter l'organisation pour effectuer un repérage préalable et vérifier qu'ils pourront participer en toute sécurité. Cela peut être assez déconseillé en raison de la foule qui peut rendre l'exercice périlleux.

ARTICLE 9 – L'ASSISTANCE MEDICALE

Parcours du 14 mai 2023 – La Vague Rose au Parc de Parilly

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours, à l'arrivée et dans tout le « village Courir POUR ELLES » par une association de secourisme agréée.

Toute participante autorise par l'acceptation du présent règlement l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Les médecins et secouristes présents ont toute autorité pour mettre hors course une concurrente si son état de santé ne lui permet pas de continuer l'épreuve en cours.

Parcours audioguidés et connectés

La participation à un parcours audioguidé s'effectue dans le **respect du règlement du Parc de Parilly** en vigueur (<https://www.grandlyon.com/parcs/parc-de-parilly.html>).

Du fait de l'étalement possible des départs sur tout le mois de mai, **aucune assistance médicale ne sera assurée sur ces parcours.**

Pour le format connecté qui peut se réaliser partout en France et même à l'étranger, **aucune assistance médicale ne sera assurée par l'organisation. Les participants courent en toute autonomie.**

Chaque participant(e) à un parcours audioguidé ou connecté devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser son défi sportif dans des conditions optimales. Il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles, et d'adapter son activité en fonction.

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident de quelque nature que ce soit, survenu lors de la réalisation de Courir POUR ELLES 2023 dans le cadre d'un parcours audioguidé ou connecté.

ARTICLE 10 – RAVITAILLEMENTS

Parcours du 14 mai 2023 – La Vague Rose au Parc de Parilly

Sur le parcours de **10 km**, **trois postes de ravitaillement** seront mis en place : deux sur le parcours et un à l'arrivée.

Sur le parcours de **5 km (Marche ou Allure libre)**, **deux postes de ravitaillement** seront mis en place : un sur le parcours et un à l'arrivée.

Parcours audioguidés et connectés

Les parcours audioguidés et connectés permettant d'étaler les départs du 1^{er} au 13 mai 2023, à toute heure de la journée et en différents endroits, **aucun ravitaillement ne sera organisé, sur aucun des parcours pour ces formats**. Il incombe à chaque participant(e) de prévoir son ravitaillement personnel nécessaires au bon déroulement de son défi sportif.

ARTICLE 11 – COMPORTEMENT DES PARTICIPANTES

A/ Secours et entraide

Les concurrents se doivent secours et entraide. Merci de respecter les secouristes et médecins, ainsi que leurs décisions. Merci également de respecter les bénévoles présents aux départs et arrivées, et le long du parcours, de suivre leurs consignes et rester courtois avec eux.

C/ Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement ou à l'arrivée, dans les poubelles mises à disposition

ARTICLE 12 – DONNEES D'ACTIVITE

Sur les formats de parcours audioguidé ou connecté, les participant(e)s enregistreront les données de leurs activités à l'aide de leurs dispositifs numériques personnels. Aucun chronométrage officiel ne sera réalisé dans ce cadre.

La présentation des temps des parcours audioguidés et connectés ne constitue pas un classement officiel et ils sont donnés à titre indicatif en fonction des données compilées par la plateforme prestataire. De même, les temps réalisés ne seront pas considérés comme officiels au sens de la réglementation de la FFA.

Courir POUR ELLES se réserve la possibilité de réaliser des contrôles, en partenariat avec la plateforme prestataire, sur les performances qui pourraient lui apparaître suspectes. Dans ce cas, Courir POUR ELLES se réserve la possibilité de supprimer toute performance suspecte.

ARTICLE 13 – ASSURANCES

Courir POUR ELLES est couverte par une assurance de Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. **Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement** et nous recommandons à toute personne qui n'aurait pas d'assurance personnelle couvrant les dommages corporels de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de sa participation à Courir POUR ELLES 2023, quel que soit le format choisi.

ARTICLE 14 – DROIT A L'IMAGE

L'organisation, les partenaires et les médias sont autorisés à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles apparaissent les participant(e)s sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 15 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données à caractère personnel recueillies par les inscriptions et les résultats de chronométrage sont nécessaires pour l'organisation de la course ou recueillies à des fins statistiques internes. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Informatique et libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Si les participants souhaitent exercer leur droit d'accès et de rectification, ils peuvent contacter Courir POUR ELLES à l'adresse suivante : dpo@courirpourelles.com .

Dès le 15 mai 2023, tout inscrit peut également demander l'anonymisation de son dossier d'inscription en écrivant à dpo@courirpourelles.com et en précisant les éléments permettant de retrouver son dossier.

ARTICLE 16 – CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participant(e)s, des bénévoles et des prestataires, l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves, ou de modifier les parcours avant le départ ou en cours d'événement.

Toute inscription faite sur l'un des parcours de ce format prévu sur la journée du 14 mai 2023 sera alors reportée sur le parcours équivalent du format audioguidé ou connecté (au choix), qui sera alors nécessairement reporté si besoin, sans que les participant(e)s ne puissent prétendre à un quelconque remboursement. Courir POUR ELLES est en effet une course caritative et nous avons pris l'option du non remboursement d'un changement de format pour cas de force majeure, afin que nos bénéficiaires n'en pâtissent pas.

ARTICLE 17 – RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation, quel que soit le format choisi.

ARTICLE 18 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'événement Courir POUR ELLES 2023 implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque inscrit du présent règlement, quel que soit le format choisi. Les participant(e)s (ou le représentant légal pour les mineurs) reconnaissent en finalisant leur inscription avoir pris connaissance de ce dernier.

Courir POUR ELLES se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation. Le cas échéant, le(la) participant(e) accepte de recevoir une information par mail afin de l'informer des éventuelles modifications. Dans ce cas, la participation à la manifestation et le téléchargement de ses données vaudra acceptation du règlement modifié.

ANNEXE - Charte pour la protection du Parc de Parilly

Privilégions le covoiturage et les transports en commun. Évitions de prendre notre voiture seul pour s'y rendre. Préférons le covoiturage ou les transports en commun pour nous rendre au Parc. Restez sur les voies ouvertes aux véhicules et garez-vous dans les espaces prévus.

Récupérons nos déchets. Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Ramassons et remportons nos déchets avec nous, recyclons.

Faisons attention à notre consommation d'eau et pensons à refermer le robinet pour limiter la consommation d'eau.

Ayons une alimentation saine et responsable. Consommons ce dont nous avons besoin, ne gaspillons pas.

Adoptons des pratiques éco-responsables dans le choix de nos matériaux et de nos équipements sportifs.

Restons sur les sentiers. Respectons le tracé des sentiers, restons sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenons pas de raccourcis et respectons les espaces fragiles.

Laissons pousser les fleurs. Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que chez nous. Apprenons à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

Gardons les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.

Partageons les espaces naturels. Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins. Partageons l'espace naturel avec les autres activités sportives et restons attentifs aux autres usagers.

Rendons le sport accessible au plus grand nombre en favorisant tout ce qui rapproche les générations, l'univers des valides et des personnes en situation de handicap, les catégories sociales et les différentes cultures. Des actions spécifiques comme l'audioguidage sont encouragées.

Favorisons l'accessibilité à des personnes défavorisées en faisant la promotion des dossards suspendus.

Encourageons une meilleure reconnaissance de la pratique féminine du sport en luttant contre toute forme de discrimination liée au genre.

Sensibilisons les pratiquants aux bons réflexes santé et sécurité en informant sur les bénéfices du sport pour une bonne hygiène de vie.

Encourageons l'association Courir POUR ELLES à poursuivre ses missions de SOUTIEN auprès des femmes atteintes de cancer et de PREVENTION contre les cancers en promouvant l'Activité Physique.

Encourageons notre entourage à promouvoir et à suivre cette charte.